

# DIPLÔME D'INSTRUCTEUR FÉDÉRAL KRAV MAGA OU DIPLÔME D'INSTRUCTEUR FEDERAL DEFENSE PERSONNELLE PROTECTION.

## VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

### MÉTHODOLOGIE

La validation des Acquis de l'Expérience, prévue par le code du travail, permet à « toute personne engagée dans la vie active de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle...quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation ».

Pour accéder au Diplôme Instructeur Fédéral, par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience, le candidat doit :

- **Avoir 18 ans**
- **Être titulaire d'un diplôme ou attestation de premiers secours (PSC1 ou diplôme admis en équivalence) en cours de validité (recyclage de moins de 2 ans recommandé).**
- **Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement du Krav-Maga ou défense personnelle protection datant de moins de 6 mois ou attestation sur l'honneur ou Cerfa 15699 questionnaire de santé.**
- **Présenter une copie du diplôme de grade minimum exigé dans la mention, à savoir le 1<sup>er</sup> degré minimum.**  
**Être affiliée dans un club ASPTT et Posséder un Passeport.**

La procédure de la VAE se déroule en 4 étapes :

<b>1- Partie 1 du dossier : recevabilité</b>	<b>2- Partie 2 du dossier rapport d'expérience à envoyer au moins 2 mois avant le jury plénier</b>	<b>3- Étude du dossier par une commission d'experts et entretien éventuel</b>	<b>4- Décision du jury FKMFDA</b>
--	--	---	-----------------------------------

**1- Partie du dossier : Recevabilité**

Cette première partie ou demande de « recevabilité » doit permettre de vérifier les exigences mentionnées dans le préambule ci-dessus. Le candidat retrace ses parcours professionnel, martial, ou bénévole.

Les preuves (fiche de paie, attestations...) d'une activité bénévole ou professionnelle devront être attestées par le président du club, le responsable de la structure ou le représentant fédéral.

Les attestations devront porter mentions des éléments suivants :

- **Coordonnées des employeurs ou des structures dans lesquelles le candidat a eu des expériences d'encadrement.**
- **Attestations du nombre de mois/d'heures effectués en lien avec les activités décrites pour le DIF (Référentiel DIF FKMFDA).**
- **Description des activités exercées et des compétences acquises en Krav-Maga ou en Défense Personnelle Protection.**
- **Fonctions exercées par le candidat, en lien avec le DIF.**

Si votre recevabilité est acceptée (elle est valable sans limitation de temps), vous obtiendrez Un numéro et vous recevrez la partie 2 du dossier à remplir.

**Le coût de cette VAE est de 100 €.**

**Vous devez télécharger le dossier « partie 1 : recevabilité » sur le site de la FKMFDA :**

[www.fkmfda.fr](http://www.fkmfda.fr)

**2. Partie 2 du dossier : rapport d'expériences**

Cette deuxième partie ou rapport d'expériences acquises est construite sur la base de la description d'au moins trois activités les plus significatives en lien direct avec la qualification du DIF dans les disciplines du Krav-Maga et défense personnelle protection. Elles doivent permettre l'analyse ou le repérage des compétences, des connaissances et des aptitudes acquises avec l'expérience par le candidat.

Les 3 activités devront s'inscrire dans chacun des 3 domaines d'activité suivants : la conception d'un projet d'enseignement, la mise en œuvre d'un projet d'enseignement en sécurité, la participation au fonctionnement de la structure.

Un guide de rédaction du dossier VAE vous sera remis avec le dossier à remplir. La Fédération ne réalise pas d'accompagnement.

Le dossier est à déposer en 2 exemplaires et 2 mois avant la date du jury auprès de la FKMFDA. La date du jury est indiquée sur la page du site de la fédération.

**ATTENTION : Le rapport d'expériences est à envoyer uniquement après avoir reçu la notification de votre recevabilité (partie 1).**

**Vous devez télécharger le dossier « partie 2 : rapport d'expérience » sur le site de la FKMFDA.**

[www.fkmfda.fr](http://www.fkmfda.fr)

### **3. Étude du dossier par une commission d'experts**

Une commission d'experts désignés par le Président de la FKMFDA, examine l'ensemble du dossier (les 2 parties) fourni par le candidat. L'évaluation du dossier est faite à partir d'une grille de lecture décrivant les compétences attendues.

Cette évaluation peut être complétée par un entretien et/ou une mise en situation dans la mesure où le dossier nécessiterait un complément d'éléments. Le candidat peut solliciter un entretien auprès du jury. Dans le cas contraire, le jury peut décider de convoquer le candidat à un entretien.

### **4. Décision finale du jury plénier**

La décision du jury peut-être la validation totale du DIF « Instructeur Fédéral de Krav-Maga ou Instructeur Fédéral de la Défense Personnelle Protection », la validation partielle ou le refus.

En cas de validation partielle, le jury indique par écrit la nature des unités de compétences, connaissance et aptitudes devant faire l'objet d'une instruction complémentaire dans un délai de 1 an à compter de la notification de la décision du jury.

Le jury pourra indiquer par écrit au candidat :

- La possibilité de compléter sa formation au sein de son club .
- La possibilité de représenter un dossier de demande de validation complété au regard de l'acquisition de compétences professionnelles en lien avec le contenu de la certification par la voie de l'expérience.



FÉDÉRATION KRAV MAGA FRANCE & DISCIPLINES ASSOCIÉES

FKMFDA, 13 rue de la Friche PATEY – 27930 GRAVIGNY

Téléphone : +33 06 98 47 19 88 – Email : federationkravmagafrance@gmail.com – Web site : www.fkmfda.fr

**CE DOCUMENT DOIT ÊTRE INTÉGRALEMENT COMPLÉTÉ**

(Formulaire de demande d'une VAE sur un DIF)

**Identité du candidat**

Civilité			
Nom		Prénom	
Adresse			
Téléphone			
Email			
Date et lieu de Naissance			
N° Affiliation club		N° Licence	

**Demande de VAE**

DIF obtenu à qu'elle date ? Nom de la fédération		Discipline	
Nombre d'années de pratique		Dernier grade Obtenu	

- ➔ Règlement par chèque bancaire (100€) à l'ordre de la FKMFDA.
- ➔ Avoir 18 ans
- ➔ Être titulaire d'un diplôme ou attestation de premiers secours (PSC1 ou diplôme admis en équivalence) en cours de validité (recyclage de moins de 2 ans recommandé).
- ➔ Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement du Krav-Maga ou de la défense personnelle protection datant de moins de 6 mois ou attestation sur l'honneur ou Cerfa 15699 questionnaire de santé..
- ➔ Présenter une copie du diplôme DIF, grade minimum exigé est le 1<sup>er</sup> degré minimum.

Fait à..... Le.....

Dossier complet à envoyer à l'adresse :

Fédération Krav Maga France et Disciplines Associées

13 rue de la Friche PATEY – 27930 GRAVIGNY

Signature du candidat :

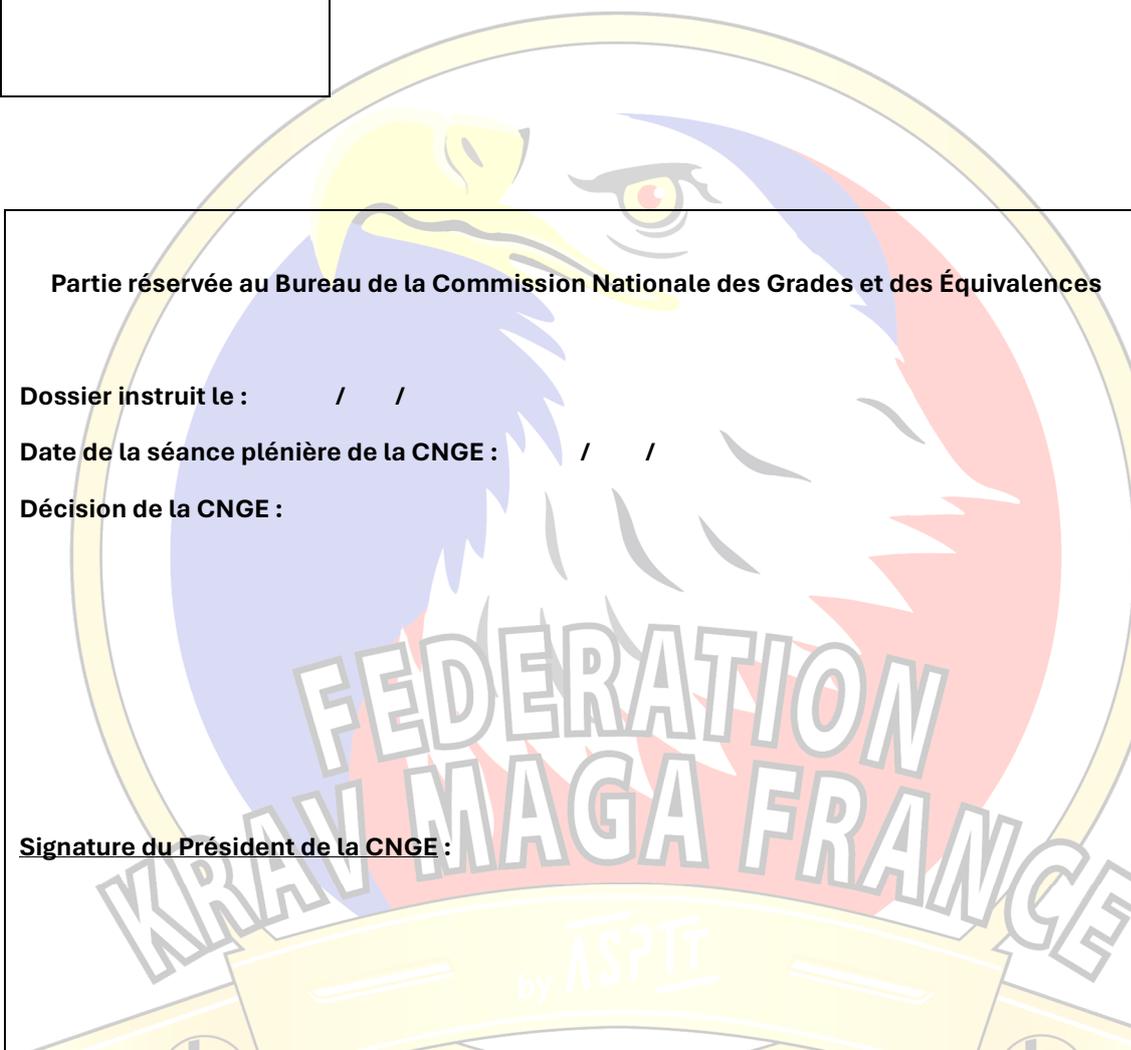
Partie réservée au Bureau de la Commission Nationale des Grades et des Équivalences

Dossier instruit le :        /    /

Date de la séance plénière de la CNGE :        /    /

Décision de la CNGE :

Signature du Président de la CNGE :



(Attention, vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans ce dossier (double de diplômes ou autres). Le faux est passible de l'amende prévue pour les contraventions de la 5<sup>ème</sup> classe, soit 375 €, l'usage de faux constitue un délit et est passible de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour projet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridique » (Code Pénal article 441-1). Un candidat ayant fourni récemment un dossier à la Fédération est dispensé de la fourniture des pièces déjà remises. Éventuellement remettre les nouvelles pièces non déposées).

**Commission National des Grades et des Équivalences de la FKMFDA**